



SYNDICAT FORCE OUVRIERE

Centre Départemental Enfants et Familles

(F.O. C.D.E.F. 93)

Villepinte, le 14 janvier 2018

POINTER L'INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE DES AUTRES SERVIRAIT-IL A CACHER LA SIENNE ?

Nous tenons tout d'abord à remercier chaleureusement
une partie de l'équipe de Direction et d'Encadrement pour le courage,
la ténacité et l'accompagnement hors pairs dont elle a fait preuve,
durant l'année 2017, qui s'est finalisée par le

**« LICENCIEMENT » POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE
D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ.**

**au porte de sa titularisation,
après 2 ans et demi en contrat et de nombreuses vacations au CDEF !**

Nous tenons également à remercier le **Président du CDEF** pour sa constance dans
la parole donnée. Car, après s'être engagé auprès des membres du syndicat FO,

à voter une prolongation de stage d'un an pour cet agent,

celui-ci a fait **VOLTE FACE, 2 JOURS APRES.**

lors de la Commission Administrative Paritaire Locale, le 30 novembre dernier.

Nous ne sommes pas surpris de cette position qui rappelle un adage bien connu :
« LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI Y CROIENT ! »

BONS NOEL 2017

Suite à nos interpellations, FORCE OUVRIERE a eu connaissance par la
Direction que **certains bons de Noël avaient été volés.**

Celle-ci s'est engagée à en renvoyer aux agents concernés.

**Or, cette situation n'a toujours pas été régularisée à ce jour, qui laisse place
à un imbroglio indescriptible, lésant ces agents et leurs familles.**



Pour le prochain CTE, FO exige un ETAT DES LIEUX du nombre d'agents concerné,
connaître le montant financier exact de ce préjudice et
savoir quelles sont les mesures prises pour remédier à ce problème.

**FORCE OUVRIERE VEILLERA A CE QUE LES AGENTS NE SOIENT
PAS LESES DANS LEUR DROIT ET REVENDIQUE UNE STRICTE
EGALITE DE TRAITEMENT ENVERS TOUS.**

Syndicat FORCE OUVRIERE du C.D.E.F. 93

Avenue du président Coty 93420 Villepinte

Portable : 06.09.64.18.62 – Fax : 01.41.51.16.09 - Mail : forceouvrierecdef@gmail.com

PUBLICITE ET NOTIFICATION

La **NOTIFICATION** permet de porter à la connaissance d'un agent une décision le concernant.

NOTIFICATION = DECISION INDIVIDUELLE



De ce fait, tout rapport inséré dans votre dossier individuel doit vous être notifié afin que vous puissiez y répondre, si besoin.

Nous déplorons néanmoins que des actes administratifs soient encore versés aux dossiers des agents, sans qu'ils en aient pris connaissance, voire en aient été informés.

La **PUBLICITÉ** est obligatoire pour rendre un acte administratif applicable (à caractère général).

Par exemple: Concours sur titre, composition des jury, liste des candidats admis...

PUBLICITE = DECISION A PORTEE GENERALE



Absence de publicité = défaut de procédure

TRIBUNAL ADMINISTRATIF



FO RESTERA VIGILANTE QUANT A LA BONNE APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DANS L'INTÉRÊT DE TOUS.

LE CONSEIL D'ETAT PRÉCISE QUE :

« la simple mise en ligne sur l'intranet d'une administration peut valoir publication **A CONDITION** que ce mode de publicité par voie électronique ait été précisé par un acte réglementaire ayant lui-même fait l'objet d'une publication ».

CELA SIGNIFIE QUE :

La DRH doit informer les agents de l'endroit où ils peuvent trouver le document, PAR TOUS LES MOYENS A SA DISPOSITION, comme F.O. ne cesse de le répéter à la Direction depuis plusieurs mois.

Au vu des dernières irrégularités, la Direction souhaiterait-elle que FO annule un examen ou concours pour **VICE DE PROCEDURE**, comme cela a déjà été le cas, en 2017 ?

Pour rappel, FORCE OUVRIERE a fait annuler l'examen professionnel *d'Adjoint Des Cadres de classe supérieure* du 18 janvier 2017. De ce fait, celui-ci a été réorganisé le 19 juin 2017.

Doit-on rappeler à la DRH ce qu'est le retrait d'un acte administratif ?



Nous constatons que l'examen du 18 janvier 2017 apparaît toujours sur l'intranet du CDEF dans la rubrique Ressources Humaines - « *résultats des concours 2017* »

BIEN QUE CELUI-CI N'A PLUS D'EXISTENCE JURIDIQUE

Malgré le renforcement conséquent de responsables à la DRH du CDEF, nous déplorons que **CELLE-CI ORGANISE CERTAINS CONCOURS AVANT LA DATE DE CLOTURE FIXEE POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES !**

Syndicat FORCE OUVRIERE du C.D.E.F. 93
Avenue du président Coty 93420 Villepinte

Portable : 06.09.64.18.62 – Fax : 01.41.51.16.09 - Mail : forceouvrierecdef@gmail.com

ENTRAVE A L'EGARD DE FORCE OUVRIERE

Le DRH a indiqué à la S.G. de FO qu'elle devait exclusivement s'adresser à lui et ne plus solliciter les gestionnaires et les responsables adjoints Ressources Humaines.

La Direction souhaiterait-elle contrôler l'information et aurait-elle des choses à cacher ?

Ces entraves répétées n'affecteront pas la détermination de FO qui continuera à s'adresser **aux personnes gérant les dossiers et les plus à même de lui répondre.**

FO NE SE LAISSERA PAS GUIDER AINSI ET DEMEURERA TOUJOURS UN SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT

Plutôt que d'entraver le travail de FO, le DRH ne devrait-il pas s'interroger sur le fait que de plus en plus d'agents ont recours à notre syndicat pour leurs démarches ?

Malgré que FO accompagne et représente les agents régulièrement, et est en copie de leurs courriers adressés à la Direction, le DRH ne cesse de réclamer un mandat écrit à la Secrétaire Générale de FORCE OUVRIERE !

NOUS RAPPELONS QUE FO A ETE ELU PAR LES AGENTS DU CDEF ET QUE SES MEMBRES DÉTIENNENT DONC UN MANDAT POUR LES REPRÉSENTER !



DIALOGUE SOCIAL ET INSTRUMENTALISATION

Compte tenu des tensions récurrentes entre la Direction et les Organisations Syndicales du CDEF, le Président a demandé la mise en place de

GROUPES DE TRAVAIL AUTOUR DU DIALOGUE SOCIAL.

Suite à l'élaboration d'un Règlement Intérieur des CAPL, à la demande de FO, nous avons souhaité poursuivre cette dynamique par l'établissement de

CRITÈRES OBJECTIFS DE PROMOTIONS ET D'AVANCEMENTS DE GRADE.

Quelle ne fut pas notre déception de la tenue d'une seule et unique réunion, **ayant essentiellement pour but d'instrumentaliser les syndicats** et faire croire à la production de critères qui correspondent, au final, à une

NOTE D'INFORMATION RAPPELANT SIMPLEMENT LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET LA JURISPRUDENCE EN LA MATIÈRE.

Ce groupe de travail n'a été qu'un jeu de dupe, et nous déplorons que les critères **REPOSENT TOUJOURS SUR LA SUBJECTIVITÉ DE LA DIRECTION.**

Lors de la CAPL plénière du 30 novembre dernier, portant sur l'adoption de ces critères, **FO a donc quitté la salle, exigeant la poursuite de ce travail,**

AFIN DE PERMETTRE L'ELABORATION DE REELS CRITERES OBJECTIFS.

FORCE OUVRIERE CONTINUERA A REVENDIQUER L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT POUR TOUS !

Syndicat FORCE OUVRIERE du C.D.E.F. 93
Avenue du président Coty 93420 Villepinte

Portable : 06.09.64.18.62 – Fax : 01.41.51.16.09 - Mail : forceouvrierecdef@gmail.com

La petite fourmi travailleuse



Il était une fois, une petite Fourmi qui tous les jours arrivait de bonne heure à son travail. Elle était heureuse et son rendement était excellent, mais... malheur, elle n'avait pas de superviseur !!!

Le Lion, PDG, considérant qu'il n'était pas possible que la situation perdure, créa un poste de manager. Si la petite Fourmi produisait autant seule, ne produirait-elle pas davantage en étant supervisée ?



Il décida de recruter un Renard qui avait une grande expérience en tant que manager. Sa première décision fut d'organiser les horaires d'entrées et sorties de la Fourmi et de mettre en place un système de contrôle et de gestion des communications téléphoniques.

Le Renard, débordé, avait besoin d'une adjointe pour l'aider à préparer les dossiers, si bien qu'il embaucha une Araignée. Celle-ci rédigea de magnifiques rapports et créa également un système de compte-rendu et de fiches navettes.



Assez vite, la Fourmi heureuse et productive commençait à baisser de rythme et se plaindre de toute la paperasserie qui lui était dorénavant imposée.

Le Lion considéra qu'il était temps de prendre des mesures. Pour superviser les plannings, il embaucha la Cigale, responsable du secteur. Celle-ci changea tout le mobilier de son bureau et réclama un nouveau fauteuil ergonomique ainsi qu'un nouvel ordinateur.



La Cigale fut rapidement aidée par l'Escargot, chef de service, pour préparer un plan stratégique de pilotage ainsi que le budget de son nouveau service.

Pendant ce temps-là, la Fourmi était de moins en moins heureuse et de moins en moins productive.



"Il va falloir commander une étude sur le climat social !", dit le Renard. Le Lion, examinant les chiffres, se rendit compte que le service dans lequel la Fourmi travaillait n'était plus aussi rentable qu'avant ! Il eut donc recours au service d'un prestigieux consultant, M. Hibou, pour établir un diagnostic et apporter des solutions.

Le Hibou fit une mission de trois mois dans l'entreprise à l'issue de laquelle il rendit son rapport : "il y a trop de personnel dans ce service !"



Le Lion, PDG, suivit ses recommandations et... licencia la Fourmi !



MORALITE :

Ne t'avise jamais d'être une Fourmi heureuse et productive, il vaut mieux être incompetent et ne servir à rien.

Si malgré tout, tu es productif, ne le montre pas, tu risquerais de le regretter !!!

**NOTA BENE : LES PERSONNAGES DE CETTE FABLE SONT FICTIFS; TOUTE RESSEMBLANCE AVEC DES PERSONNES OU DES FAITS AU SEIN DU CDEF NE POURRAIT ÊTRE QUE PURE COÏNCIDENCE...
MERCÌ À MONSIEUR JEAN DE LA FONTAINE !**